

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 11 décembre 2024

Membres de la Commission

Marc PAPINUTTI

Président

Floran AUGAGNEUR

Vice-président

Ilaria CASILLO

Vice-présidente

Marie-Céline BATTESTI

Anne BERRIAT

Jean-Pierre BOMPARD

Laurence FOURNIER

Stéphanie GWIZDAK

Mireille HEERS

Thierry LATASTE

Jean-Michel THORNARY

Ginette VASTEL

Pouvoirs

Daniel BIDEAU

Loïc BLONDIAUX

Cécile GALLIEN

Kristina PLUCHET

Salariées et salariés de la CNDP

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président

Luna-Mel DA SILVA, stagiaire

Dimitra FINIDORI, chargée de mission

Florent GUIGNARD, chargé de mission

Maïmouna KAMAGATE, chargée de mission

Yamina KERZALE, responsable de l'information et de la communication

Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

La séance se tient en visio-conférence.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 16h05 après s'être assuré que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. Nouvelles saisines (L121-8)

Débat public global sur les projets de décarbonation et de réindustrialisation de la zone Fos-sur-Mer – Etang de Berre

Présentation par :

Jérôme Bonet, préfet du Gard

Marc Chappuis, préfet des Alpes de Haute-Provence

Marie-Paule Demiguel, sous-préfète de Forcalquier

Christophe Mirmand, préfet des Bouches-du-Rhône

Régis Passerieux, commissaire à la transition industrielle, écologique et énergétique de la zone Fos-Berre auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône

Les préfets présentent le contexte, les caractéristiques techniques de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire de Fos-sur-mer – Etang de Berre, ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts environnementaux sur le territoire.

Les échanges entre les membres de la Commission et les préfets ont porté sur le contexte et les caractéristiques du territoire.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser un débat public global et désigne Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI présidente de la commission particulière chargée de l'animation du débat public.

Sur proposition de Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, M. Etienne BALLAN, M. Michel GAIRAUD, Mme Corinne LARRUE, et M. Ken NOVELLAS sont nommés membres de la CPDP.

Plan national de Restauration de la Nature

La présentation du Plan ayant été assurée lors de la séance plénière du 6 novembre 2024 par les représentants de la ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques, la décision de la Commission avait été reportée à une séance ultérieure.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide d'une concertation préalable et désigne M. Floran AUGAGNEUR et Mme Anne BERRIAT garant.e.s de la concertation préalable.

6ème édition du Plan National de Gestion des Matières et des Déchets Radioactifs pour la période 2027-2031 (PNGMDR)

Présentation par :

Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Antoine Crétien, chargé de mission

Quentin Deslot, adjoint au sous-directeur de l'industrie nucléaire

Laurent Kueny, directeur de l'énergie

Les responsables du plan national présentent les objectifs et les principales caractéristiques, les enjeux socio-économiques ainsi que l'identification des impacts significatifs du plan sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables du plan ont porté sur :

- l'évaluation du coût du Plan et les modes de financement utilisés afin de le mettre en œuvre ;
- les programmes de recherche qui seront mis en débat ;
- les différences entre la 5ème et 6ème édition du Plan ;
- la manière dont va être prise en compte la prolongation de l'exploitation des réacteurs existants ;
- la manière dont sont appréhendées les relations avec la Russie au regard de la problématique de la dépendance énergétique.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser un débat public.

II. Demande de garant.e pour une PPVE (art. 90 Loi du 23/3 2019)

Projet de construction de centre pénitentiaire à Rivesaltes

Le préfet des Pyrénées Orientales sollicite la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une PPVE.

La Commission nationale désigne M. Jean-Pierre WOLFF garant de la PPVE.

III. Mission de conseil (L121-1)

Prolongement de la mission de conseil sur le PTGE de la Douze - Demande de renouvellement de la garante.

Le président de l'institution Adour, M. Paul CARRERE, sollicite la CNDP pour assurer la poursuite d'une mission de conseil et d'appui méthodologique relative à l'élaboration du projet territorial de gestion de l'eau du bassin de la Douze.

La Commission nationale désigne Mme Esméralda TONICELLO pour assurer cette mission.

PROCÉDURES EN COURS

I. Reddition des comptes (L 121-8-I) et lancement de la concertation continue (L. 121- 14)

Débat sur la mer

Marc PAPINUTTI se déporte. La séance pour le débat sur la mer est présidée par Ilaria CASILLO, vice-présidente, remplaçant le président de la CNDP pour ce débat.

Lors de la séance du 5 avril 2023, la Commission nationale a décidé de l'organisation d'un débat public sur les documents stratégiques de façade et la cartographie de l'éolien en mer à venir sur dix ans sous la présidence de Floran AUGAGNEUR.

Le débat public s'est déroulé du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024.

Présentation par :

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)

Eric Banel, directeur général

Yann Becouarn, chef du service espaces maritimes et littoraux

Olivier Dufournaud, chef de bureau

Myriam Habib, adjointe au chef du service espaces maritimes et littoraux

Dounia Khallouki, adjointe au chef de bureau

Xavier Marill, sous-directeur planification maritime, sous réserve

Matthieu Reunavot, adjoint au sous-directeur planification maritime

Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

Rémi Checchin, chef de projet

Hermine Durand, sous-directrice

Vincent Goussin, chef de projet

Laurent Kueny, directeur de l'énergie

Etienne Perrot, chef de bureau

Martin Salmon, adjoint au chef de bureau

Benoit Vantourout, chef de projet

Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

Vincent Szeleper, sous-directeur de la protection et de la restauration des Ecosystèmes littoraux et marins

RTE

Régis Boigegrain, directeur exécutif interconnexion et réseau en mer

Etienne Serres, pilote de projet

En présence des membres de l'équipe du débat :

Patrick Chaumette

Etienne Ballan

Francis Beaucire

Isabelle Barthe

Thomas Changeux
Julie Dumont
Sébastien Fourmy
Anthony Hottier
Dominique Lancrenon
Dominique de Lauzières
Denis Salles
Zoé Simonin
Caroline Werkoff

Lors de la séance plénière, les porteurs de projet présentent en quoi le débat public a influencé les premières décisions ainsi que les principales réponses données aux demandes de réponses de la CPDP. Les échanges entre les membres de la commission et le maître d'ouvrage ont notamment porté sur le processus décisionnel de la politique énergétique, la cartographie de l'éolien en mer et des zones de protection fortes, les spécificités de chaque façade, l'association et l'information du public pendant la concertation continue.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du compte-rendu de la commission particulière du débat public et du bilan de la vice-présidente de la CNDP ainsi que de la réponse du maître d'ouvrage.

La Commission nationale rend un avis qui constate que les précisions apportées par les maîtres d'ouvrage aux demandes de réponses et aux observations et propositions du public sont suffisamment complètes pour engager la concertation continue.

La Commission nationale recommande aux MO que leurs réponses soient présentées au public en ouverture de la concertation continue, que des échanges soient organisés avec le public pendant la concertation continue lors de la publication de l'évaluation environnementale stratégique des documents stratégiques de façade pour, notamment :

- éclairer le public sur les effets cumulés ;
- éclairer le public sur les impacts environnementaux des zones prioritaires retenues pour le développement de l'éolien en mer ;
- poursuivre le travail de cartographie et de définition des périmètres pour le développement de la protection forte ;
- que la concertation continue soit l'occasion :
 - o de préciser les contributions des différentes façades pour atteindre l'objectif de 5 % des eaux métropolitaines en protection forte ;
 - o d'associer le public à l'élaboration des critères contenus dans les appels d'offre sur les projets éoliens en mer ;
 - o d'approfondir les coûts de la production d'électricité de l'éolien en mer, ainsi que les mécanismes de financement ;
 - o d'approfondir le plan de formation pour la filière EMP, notamment sur les personnels nécessaires dans les ports référencés ;
 - o d'approfondir toutes les questions relatives au raccordement, dont celles des coûts, et des impacts sur les aires marines protégées ;
 - o d'associer le public aux réflexions relatives à la fiscalité des parcs éoliens en mer ;

- de poursuivre les questions de « gouvernance de la mer » (implication du public, lien terre-mer et articulation des documents et instance de planification au-delà des SDAGE, gouvernance des AMP et ZPF, gouvernance des parcs éoliens, etc.) ;
- qu'une attention particulière soit portée aux futures modalités de concertation continue recommandées par les garantes et les garants sur le volet des parcs éoliens en mer ;
- que la concertation continue s'articule avec les autres procédures de participation du public en cours sur des projets de câbles sous-marins, sur la programmation pluriannuelle de l'énergie et sur le Schéma décennal de développement du réseau d'électricité.

De plus, la Commission nationale préconise spécifiquement pour les façades suivantes :

Sur la façade Manche-Est - Mer du Nord, que la concertation continue permette de débattre :

- des questions d'atterrage dans le golfe normand breton ;
- des modalités spécifiques liées aux paysages sur la zone Albatre Grand Large ;
- de l'évolution de la pêche normande dont la pêche artisanale et côtière ;
- et, de manière conjointe avec la façade NAMO, des deux zones prioritaires Roches Douvres et Bretagne Nord Est à la limite entre les deux façades.

Sur la façade Nord-Atlantique - Manche-Ouest, que la concertation continue permette de débattre :

- de l'évolution de la pêche bretonne et de compléter les données sur les impacts de la pêche, notamment de partager avec le public les résultats des analyses risque pêche qui seront publiés en 2027 et les résultats de la mission d'inspection sur la pêche lancée en 2024 ;
- des retombées économiques de l'éolien, la création d'emploi durable et la durabilité de la filière éolienne sur la façade ;
- des dispositifs pour la gestion de l'érosion côtière (financements et stratégies) ;
- de la gestion d'un tourisme durable sur le littoral et notamment sur la régulation des flux et des usages ;
- de la gestion des pollutions terrestres dont les stations d'épuration et celles issues de l'agriculture ;

et que la concertation continue soit l'occasion de poursuivre l'information et le débat sur l'efficacité, le contrôle, le suivi scientifique des AMP et de continuer l'information et la discussion sur le contrôle et le suivi harmonisé de la qualité de l'eau, des pollutions en mer et de la biodiversité ;

Sur la façade Sud-Atlantique, que la concertation continue permette de débattre :

- de l'évolution des dispositifs pour la gestion de l'érosion côtière (stratégies d'anticipation et financements), permettant d'y associer plus étroitement le public ;

- de la gestion du tourisme littoral, le lien terre mer et les pollutions saisonnières ;
- de la gestion des pollutions.

Sur la façade Méditerranée, que la concertation continue soit l'occasion d'approfondir les points suivants avec le public :

- la simplification des catégories d'aires marines protégées, au bénéfice de leur efficacité et de leur bonne compréhension par le public ;
- les conditions de compatibilité ou d'incompatibilité de l'éolien en mer avec les différents types d'aires marines protégées ;
- l'évolution des dispositifs pour la gestion de l'érosion côtière (stratégies d'anticipation et financements), permettant d'y associer plus étroitement le public ;
- la régulation et la surveillance (et les moyens de surveillance) des usages touristiques en mer et sur la bande côtière, et les moyens d'y associer plus fortement les acteurs locaux.

La Commission nationale désigne Mme Dominique DE LAUZIERES et M. Mathias BOURRISSOUX pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique pour la façade Méditerranée.

La Commission nationale désigne M. Francis BEAUCIRE et Mme Julie DUMONT pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur la façade Sud Atlantique.

La Commission nationale désigne Mmes Carmen BOULEY DE SANTIAGO et Marie-Claire EUSTACHE pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur la façade Manche Est - Mer du Nord.

La Commission nationale désigne Mme Karine BESSES et M. Marc DI FELICE pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur la façade Nord Atlantique - Manche Ouest.

II. Questions diverses :

Actualisation de la liste nationale des garantes et des garants

M. Pascal CLOUAIRE, membre de la Commission nationale du débat public, est inscrit sur la liste nationale des garantes et garants de la CNDP et M. Georges BINEL n'y figure plus.

Débat public Mine de lithium

La Commission nationale décide que le plafond du montant global de l'indemnité allouée aux membres de la commission particulière du débat public sur le projet d'exploitation d'une mine de lithium sur le site de Beauvoir et de sa transformation est majoré de 20%.

La séance est levée à 18h10.

Marc PAPINUTTI